

N°30 Spécial
du 12 septembre 2011



PRÉFÈTE DE LA CÔTE D'OR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PRÉFECTURE
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES
Service départemental des systèmes
d'information et de communication

Ghislaine STIMBRE
03.80.44.65.28
ghislaine.stimbre@cote-dor.gouv.fr

La version intégrale de ce recueil peut être consultée sur simple demande
à partir du 12 septembre 2011
aux guichets d'accueil de la Préfecture et des Sous-Préfectures, à l'atelier P.A.O. de la Préfecture
et sur le site internet de la préfecture : <http://www.bourgogne.pref.gouv.fr>
Rubrique Préfecture de la Côte d'Or - Sous-rubrique « La Préfecture »

S O M M A I R E

SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 337 /SG du 12 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or.....	2
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 338 /SG du 12 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Martine JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or.....	2
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 339/SG du 12 septembre 2011 donnant délégation de signature à l'occasion des permanences de week-end ou de jours fériés.....	3
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 340/SG du 12 septembre 2011 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels 307-216-232-172-119-120-121-122-148-309-723-743-832-833-111-104-303-301-177 (action 15) -112-129-333-185-209-181-207-128-161, des fonds européens et des recettes non fiscales.....	3



SECRETARIAT GENERAL

COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE ET INTERNE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 337 /SG du 12 septembre 2011 donnant délégation de signature à M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or.

La Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU la loi n° 96.369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
VU le décret n° 83.321 du 20 avril 1983 modifié relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire ;
VU le décret n° 88.623 du 6 mai 1988 modifié relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;
VU le décret n° 91.664 du 14 juillet 1991 relatif à l'organisation territoriale de la défense ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
VU le décret du 06 juillet 2007 nommant Mme Martine JUSTON, administratrice territoriale, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or (1ère catégorie) ;
VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or (hors classe) ;
VU le décret du 1er août 2011 nommant M. Arnaud SCHAUMASSE, administrateur civil, en qualité de directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or ;
VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 18 août 2011, détachant M. Arnaud SCHAUMASSE en qualité de sous-préfet pour une période de trois ans à compter du 12 septembre 2011 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 590/SG du 3 janvier 2011, donnant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or ;
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

A R R Ê T E :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 590/SG du 3 janvier 2011, donnant délégation de signature à M. Alexander GRIMAUD, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or et toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or, à l'effet de signer, au nom de la préfète, tous actes, arrêtés, autorisations de déroger aux normes d'application obligatoire, décisions et pièces comptables, dans tous les domaines relevant des attributions du cabinet de la préfète et des services rattachés, à l'exclusion toutefois des réquisitions comportant emploi de la force.

En complément des attributions sus-visées, délégation de signature est également accordée à M. Arnaud SCHAUMASSE, à l'effet de signer les arrêtés relatifs aux hospitalisations sans consentement et les lettres d'acceptation des démissions des maires et des adjoints au maire ainsi que celles des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud SCHAUMASSE, la présente délégation est donnée à Mme Martine

JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or et le directeur de cabinet sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

La Préfète
signé : Anne BOQUET

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 338 /SG du 12 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Martine JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or.

La Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;
VU le décret du 06 juillet 2007 nommant Mme Martine JUSTON, administratrice territoriale, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or (1ère catégorie) ;
VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
VU le décret du 29 juillet 2010, nommant Mme Evelyne GUYON, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de sous-préfète de Beaune ;
VU le décret du 10 septembre 2010 nommant Mme Cécile LEGRAND, magistrate de l'ordre judiciaire détachée en qualité de sous-préfète de Briançon, sous-préfète de Montbard ;
VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or (hors classe) ;
VU le décret du 1er août 2011 nommant M. Arnaud SCHAUMASSE, administrateur civil, en qualité de directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or ;
VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 18 août 2011, détachant M. Arnaud SCHAUMASSE en qualité de sous-préfet pour une période de trois ans à compter du 12 septembre 2011 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 585/SG du 30 décembre 2010, donnant délégation de signature à Mme Martine JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;
SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

A R R Ê T E :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 585/SG du 30 décembre 2010, donnant délégation de signature à Mme Martine JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or et toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Martine JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de la Côte d'Or, à l'exception :

– des déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JUSTON, les pouvoirs et fonctions de secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or seront exercés par Mme Evelyne GUYON.

Pendant ladite période d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JUSTON, Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de l'arrondissement de Beaune, exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de préfecture, la délégation de signature définie à l'article 2 du présent arrêté au profit de

Mme Martine JUSTON.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JUSTON et de Mme Evelyne GUYON, les pouvoirs et fonctions de secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or seront exercés par M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or.

Pendant ladite période d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JUSTON et de Mme Evelyne GUYON, M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or, exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de préfecture, la délégation de signature définie à l'article 2 du présent arrêté au profit de Mme Martine JUSTON.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JUSTON, de Mme Evelyne GUYON et de M. Arnaud SCHAUMASSE, les pouvoirs et fonctions de secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or seront exercés par Mme Cécile LEGRAND, sous-préfète de Montbard.

Pendant ladite période d'absence ou d'empêchement de Mme Martine JUSTON et de Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de Beaune, et de M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de région Bourgogne, préfète du département de la Côte d'Or, Mme Cécile LEGRAND, sous-préfète de Montbard, exercera, outre les attributions conférées par les lois et règlements aux secrétaires généraux de préfecture, la délégation de signature définie à l'article 2 du présent arrêté au profit de Mme Martine JUSTON.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, la sous-préfète de Beaune, le sous-préfet directeur de cabinet et la sous-préfète de Montbard sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

La préfète
signé : Anne BOQUET

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 339/SG du 12 septembre 2011
donnant délégation de signature à l'occasion des permanences
de week-end ou de jours fériés.**

La Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret du 06 juillet 2007 nommant Mme Martine JUSTON, administratrice territoriale, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or (1ère catégorie) ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2010, nommant Mme Evelyne GUYON, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de sous-préfète de Beaune ;

VU le décret du 10 septembre 2010 nommant Mme Cécile LEGRAND, magistrate de l'ordre judiciaire détachée en qualité de sous-préfète de Briançon, sous-préfète de Montbard ;

VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or (hors classe) ;

VU le décret du 1er août 2011 nommant M. Arnaud SCHAUMASSE, administrateur civil, en qualité de directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 octobre 2009 nommant M. François ROCHE-BRUYN, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Bourgogne ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 18 août 2011, détachant M. Arnaud SCHAUMASSE en qualité de sous-préfet pour une période de trois ans à compter du 12 septembre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 584/SG du 30 décembre 2010 donnant délégation de signature à l'occasion des permanences de week-ends ou de jours fériés ;

CONSIDERANT que la mise en place de tours de permanence pendant les week-ends et jours fériés constitue un moyen visant à assurer la continuité du service public ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

A R R Ê T E :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 584/SG du 30 décembre 2010 donnant délégation de signature à l'occasion des permanences de week-ends ou de jours fériés et toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 2 : Pendant les permanences des week-ends ou de jours fériés, délégation de signature est donnée en toutes matières, sous réserve des exceptions énumérées à l'article 3, pour l'ensemble du département et en fonction du tour de permanence préétabli à :

- soit Mme Martine JUSTON, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;
- soit Mme Evelyne GUYON, sous-préfète de Beaune ;
- soit M. François ROCHE-BRUYN, secrétaire général pour les affaires régionales de Bourgogne ;
- soit M. Arnaud SCHAUMASSE, sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or.
- soit Mme Cécile LEGRAND, sous-préfète de Montbard.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation de signature les déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, la sous-préfète de Beaune, la sous-préfète de Montbard, le sous-préfet directeur de cabinet et le secrétaire général pour les affaires régionales sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte-d'Or.

La Préfète
signé : Anne BOQUET

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 340/SG du 12 septembre 2011
donnant délégation de signature en matière de gestion des
budgets opérationnels 307-216-232-172-119-120-121-122-148-309-
723-743-832-833-111-104-303-301-177 (action 15) -112-129-333-
185-209-181-207-128-161, des fonds européens et des recettes
non fiscales.**

La Préfète de la Région Bourgogne,
Préfète de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 85.1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret du 06 juillet 2007 nommant Mme Martine JUSTON, administratrice territoriale, en qualité de sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or (1ère catégorie) ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2010 nommant Mme Evelyne GUYON, sous-préfète en position de service détaché, en qualité de sous-préfète de BEAUNE ;

VU le décret du 10 septembre 2010 nommant Mme Cécile LEGRAND, magistrate de l'ordre judiciaire détachée en qualité de sous-préfète de MONTBARD ;

VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Mme Anne BOQUET, préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or (hors classe) ;

VU le décret du 1er août 2011 nommant M. Arnaud SCHAUMASSE, administrateur civil, en qualité directeur de cabinet de la préfète de la région Bourgogne, préfète de la Côte d'Or ;

VU l'arrêté ministériel du 8 octobre 2009 nommant M. François ROCHE-BRUYN secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bourgogne ;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 18 août 2011, détachant M. Arnaud SCHAUMASSE en qualité de sous-préfet pour une période de trois ans à compter du 12 septembre 2011 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 513/SRP du 29 décembre 2009 portant organisation de la préfecture à compter du 1er janvier 2010;

VU l'arrêté préfectoral n°286/SG du 18 juillet 2011 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels 307-216-232-172-119-120-121-122-148-309-723-743-832-833-111-104-303-301-177 (action 15)-112-129-333-185-209-181-207-128-161, des fonds européens et des recettes non fiscales ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or ;

A R R Ê T E :

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 286/SG du 18 juillet 2011 donnant délégation de signature en matière de gestion des budgets opérationnels 307-216-232-172-119-120-121-122-148-309-723-743-832-833-111-104-303-301-177 (action 15)-112-129-333-185-209-181-207-128-161, des fonds européens et des recettes non fiscales, et toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 2 : Délégation de signature et de gestion est donnée aux membres du corps préfectoral et aux agents mentionnés dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté dans les conditions et limites fixées par les annexes 1 et 2, pour l'exécution des dépenses au titre des BOP 307-216-232-172-119-120-121-122-148-309-723-743-832-833-111-104-303-301-177 (action 15)-112-129-333-185-209-181-207-128-161.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, la directrice régionale des finances publiques, les membres du corps préfectoral ainsi que les agents mentionnés dans l'annexe visée à l'article 2, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or.

La Préfète
signé :Anne BOQUET

R.A.A. 2011 déjà parus

N° 1 Spécial	du 3 janvier 2011	N° 16 Spécial	du 16 mai 2011
N° 2 Spécial	du 10 janvier 2011	N° 17	du 24 mai 2011
N° 3 Spécial	du 12 janvier 2011	N° 18 Spécial	du 26 mai 2011
N° 4 Spécial	du 24 janvier 2011	N° 19 Spécial	du 30 mai 2011
N° 5	du 31 janvier 2011	N° 20 Spécial	du 9 juin 2011
N° 6 Spécial	du 1er février 2011	N° 21 Spécial	du 15 juin 2011
N° 7 Spécial	du 16 février 2011	N° 22	du 30 juin 2011
N° 8	du 28 février 2011	N° 23 Spécial	du 11 juillet 2011
N° 9 Spécial	du 8 mars 2011	N° 24 Spécial	du 18 juillet 2011
N° 10 Spécial	du 16 mars 2011	N° 25	du 27 juillet 2011
N° 11	du 31 mars 2011	N° 26 Spécial	du 5 août 2011
N° 12 Spécial	du 7 avril 2011	N° 27 Spécial	du 18 août 2011
N° 13 Spécial	du 18 avril 2011	N° 28	du 31 août 2011
N° 14	du 29 avril 2011	N° 29 Spécial	du 5 septembre 2011
N° 15 Spécial	du 5 mai 2011		

L'intégralité des documents de ce recueil est disponible auprès des services visés en en-tête

Le Directeur de la Publication :
Madame la Préfète de la région Bourgogne
Préfète du département de la Côte d'Or
Dépôt légal 3ème trimestre 2011 - Atelier PAO/REPROGRAPHIE